



Chantage et menaces de mon ex mari

Par **arcencielle68**, le **16/06/2010** à **10:58**

Bonjour,

mon ex-mari m'a fait du chantage concernant notre divorce, il m'a forcé à lui verser 3000 euros, sinon, il refusait de signer les papiers du divorce; aujourd'hui, je lui réclame mon dû et il ne veut pas me rembourser. De plus, il m'a menacé, à deux reprises de mort par téléphone.

Je précise qu'il n'est pas français, et qu'il attend sa troisième carte de séjour et prévoit de se marier très prochainement.

Je compte porter plainte. Pensez vous que j'ai la possibilité de récupérer mes sous et que risque t'il?

Merci de vos réponses

Par **chris_idv**, le **17/06/2010** à **11:51**

Bonjour,

Si vous ne pouvez rien prouver de ce que vous annoncez (enregistrement audio notamment, les témoins étant toujours potentiellement discutables) alors vous n'avez aucun recours: votre dépôt de plainte aboutira peut être à l'organisation d'une confrontation lors d'une audition par les forces mais ce sera parole contre parole ce qui, en l'absence de preuve ou d'aveux de sa part (mais il ne faut pas rêver), aboutie à ... un classement sans suite de la plainte par le

parquet.

Par contre si votre futur ex-mari dispose d'un titre de séjour vie privé et familiale l'altération du lien conjugal est un motif suffisant pour que le titre ne soit pas renouvelé.

En clair si votre futur ex-mari n'est pas remarié et à même de prouver la réalité du lien conjugal lors du dépôt de renouvellement de son titre de séjour vie privé et familiale alors son titre ne sera pas renouvelé.

Par contre si votre futur ex-mari dispose d'un titre de séjour autre que vie privé & familiale alors son statut marital n'aura pas d'incidence.

Cordialement,